



DÉCLARATION DES ÉLU-E-S CGT PE BZH

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021



EXPÉRIMENTATION TÉLÉTRAVAIL

La CGT Pôle Emploi a été force de propositions dans la négociation du nouvel accord télétravail afin de gagner de nouveaux droits pour les agent-e-s ! Mais pour autant, au vu de l'expérimentation ajoutée dans cet accord, la CGT ne l'a pas signé.

Avec cette expérimentation, la direction, sous prétexte de télétravail, souhaite casser à court terme notre organisation du travail et à moyen terme la pérennité de nos sites et services. En effet, lors de la négociation de l'accord télétravail, la **Direction Générale, accompagnée par les signataires de l'accord (CFDT - CFTC - CGC - FO - SNAP - SNU), y a intégré une expérimentation intitulée « Expérimentation d'une nouvelle modalité d'accès au télétravail ».** Cette expérimentation, prévue sur une durée de 15 mois à compter de Janvier 2022, prévoit de tester et d'évaluer une organisation du travail fondée principalement sur un recours massif au télétravail sur nos sites et structures.

L'organisation du télétravail dans le cadre de l'expérimentation se fera sur la combinaison de 3 variables :

- les besoins de présence physique nécessaire pour rendre le niveau de service attendu en fonction des activités,
- les besoins de présence physique au titre de la cohésion du collectif
- les besoins de présence physique appréciée individuellement par chaque agent-e.

Au-delà des alertes que nous pouvons porter **sur la remise en cause des droits aux congés, aux temps partiels et à la mobilité, une organisation du travail fondée essentiellement sur le télétravail aura des conséquences néfastes :**

1. **Remise en cause de la délivrance des services aux privé-e-s d'emploi sur des sites de proximité,**
2. **Nouvelle incitation d'éloigner nos usager-ère-s de nos sites en favorisant les outils à distances,**
3. **Faciliter les fusions et suppressions de sites,**
4. **Accélérer la fermeture d'implantations et de services,**
5. **Contraindre tous les agent-e-s au choix du télétravail et remettre en cause la notion de volontariat,**
6. **Casser les collectifs de travail et individualiser encore plus la charge de travail,**
7. **Faire porter sur les agent-e-s la responsabilité de l'organisation du travail et l'atteinte des résultats,**
8. **Favoriser l'externalisation de certaines activités.**

Nous ne sommes pas dupes, les objectifs de la direction ne sont pas l'amélioration du service rendu aux usager-ère-s, ni l'amélioration des conditions de travail des agent-e-s ! La direction veut utiliser le télétravail comme un outil de déstructuration de Pôle Emploi.

C'est l'essence même de nos missions de services publics et la base de nos métiers que la direction souhaite remettre en cause.

Mais alors quel a été l'intérêt de négocier un accord télétravail pour une durée de 3 ans, si dans le même temps, la direction prévoit une expérimentation d'une durée de 15 mois pouvant remettre en cause les acquis qui ont pu être obtenus lors de cette négociation ?

La direction a bien compris que le télétravail est attendu par les agent-e-s de Pôle Emploi. Elle sait aussi qu'elle peut aussi utiliser également la crise sanitaire pour contraindre ses décisions. **Alors sous prétexte de télétravail, la direction veut en profiter, avec cette expérimentation, pour aller plus vite et plus fort sur la détérioration de notre organisation du travail et donc de nos missions de service public.**

Le danger réside bien dans une hyper-responsabilisation des agent-e-s et notamment des managers qui devront intégrer les objectifs comme étant les leurs et qui seront tenus directement responsables en cas d'échec ou de recul de la "performance". Le danger réside bien dans une individualisation toujours plus grande des activités, du service rendu. La direction générale ne voit la présence sur le lieu de travail « *qu'utile à la cohésion du collectif, au maintien des interactions interpersonnelles* ».

Pour la CGT, les agent-e-s ont besoin les un-e-s des autres pour réaliser leur travail au quotidien, pour accomplir leurs missions. C'est dans le travail collectif que l'individu se réalise, que le-la salarié-e a la capacité de s'émanciper. Et évidemment, cette expérimentation omet complètement la qualité du service rendu à nos usager-ère-s !

MAIS CHAQUE AGENT-E A ENCORE LA POSSIBILITE D'AGIR POUR DIRE OUI AU TELETRAVAIL ET NON A CETTE EXPERIMENTATION !

A partir du mois de Septembre 2021, les managers, sur ordre de la direction, vont présenter à toute-s les agent-e-s l'accord télétravail mais surtout vont vanter l'expérimentation. Il est évoqué « *échange et débat avant la prise de décision* ». **Personne n'est dupe sur la pression qui sera mise afin de recueillir un avis majoritaire sur « la volonté » des agent-e-s de s'inscrire pour tester des formes de télétravail hors standard. La direction nous informe que les sites seront choisis sur la base du volontariat, et sous condition : que 80% des agents y soient volontaires. En Bretagne, 4 agences sur 37 seront « sélectionnées ».**

La campagne expérimentation aura lieu en amont de la campagne des candidatures individuelles au télétravail. Au 30/09, les sites volontaires devront s'être portés candidats, et c'est au 31/10 que seront validés les « heureux gagnants ». Etrangement, c'est à cette même date, que la direction Générale envisage de mettre en œuvre sa charte Télétravail jusqu'au 1^{er} janvier ! Attention aux manipulations qui pourront être faites pour faire croire aux agent-e-s qu'il est indispensable pour chacun d'être volontaire à l'expérimentation pour bénéficier du télétravail !

La vraie campagne de candidatures individuelles au télétravail ne débutera qu'en Novembre 2021. En Septembre, c'est la campagne de la direction qui débutera pour remettre en cause nos missions, nos métiers et nos emplois au travers de cette expérimentation.

En ce sens, les élu-e-s de la CGT Pôle emploi Bretagne disent NON A cette EXPERIMENTATION pour garantir un vrai droit au télétravail et pour assurer l'avenir des missions de service public de Pôle Emploi !



AVEC LA CGT PÔLE EMPLOI
BRETAGNE,
TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E-S,
JAMAIS SEUL-E-S !



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📞 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)